



**NEW BRUNSWICK
REGULATION 94-100**

under the

**HIGHWAY ACT
(O.C. 94-504)**

Filed July 27, 1994

Under section 38 of the *Highway Act*, the Lieutenant-Governor in Council, on the recommendation of the Minister, makes the following Regulation:

2010, c.31, s.72

1 This Regulation may be cited as the *Controlled Access Highways in Westmorland County Regulation - Highway Act*.

2 The highways or portions of highways in Westmorland County in Schedule A are designated as controlled access highways under the categories specified in the Schedule.

3 *This Regulation comes into force on August 15, 1994.*

**RÈGLEMENT DU
NOUVEAU-BRUNSWICK 94-100**

pris en vertu de la

**LOI SUR LA VOIRIE
(D.C. 94-504)**

Déposé le 27 juillet 1994

En vertu de l'article 38 de la *Loi sur la voirie*, le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Ministre, établit le règlement suivant :

2010, ch. 31, art. 72

1 Le présent règlement peut être cité sous le titre : *Règlement sur les routes à accès limité dans le comté de Westmorland - Loi sur la voirie*.

2 Les routes ou les parties des routes du comté de Westmorland décrites à l'annexe A sont désignées comme des routes à accès limité suivant les catégories précisées dans l'annexe.

3 *Le présent règlement entre en vigueur le 15 août 1994.*

SCHEDULE A
WESTMORLAND COUNTY
PART I - Route 1

Route 1 - Kings/Westmorland County Line to Route 2

1 All that portion of Route 1 from the boundary between Kings County and Westmorland County to Route 2 in Salisbury Parish, Westmorland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 1 and the boundary between Kings County and Westmorland County; thence in an easterly direction along the centre line of Route 1 for a distance of approximately 17.344 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 1 and Route 2, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 905

2 All that portion of Route 905 located in Salisbury Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 905 and the centre of the grade separation for Route 1; thence in a southerly direction along the centre line of Route 905 for a distance of approximately 154 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 905 and Hooper Lane.

Route 106 at Village of Petitcodiac

3 All that portion of Route 106 located in Salisbury Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 106 and the centre of the grade separation for Route 1; thence in a northerly direction along the centre line of Route 106 for a distance of 120 metres.

ANNEXE A
COMTÉ DE WESTMORLAND
PARTIE I - Route 1

Route 1 - De la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland jusqu'à la Route 2

1 Toute la partie de la Route 1, à partir de la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland jusqu'à la Route 2, située dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 1 et de la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 1 sur une distance approximative de 17,344 kilomètres jusqu'au point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 1 et de la Route 2, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 905

2 Toute la partie de la Route 905 située dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 905 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 1; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 905 sur une distance approximative de 154 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 905 et de l'allée Hooper.

Route 106, au Village de Petitcodiac

3 Toute la partie de la Route 106 située dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 106 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 1; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 106 sur une distance de 120 mètres.

Route 106 at River Glade

4 All those portions of Route 106 located in Salisbury Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 106 and the centre of the median for Route 1; thence in an easterly direction along the centre line of Route 106 for a distance of 348 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 106 and the centre of the median for Route 1; thence in a westerly direction along the centre line of Route 106 for a distance of 273 metres.

PART II - Route 2

Route 2 - Kings/Westmorland County Line to Nova Scotia Border

5 All that portion of Route 2 from the boundary between Kings County and Westmorland County to the Nova Scotia border located in Salisbury Parish, Moncton Parish, Dorchester Parish and Sackville Parish, Westmorland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 2 and the boundary between Kings County and Westmorland County; thence in an easterly direction along the centre line of Route 2 for a distance of approximately 104.067 kilometres to the boundary between New Brunswick and Nova Scotia, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Route 885

6 All those portions of Route 885 located in Salisbury Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the travelled portion of Route 885 and the centre of the median for Route

Route 106, à River Glade

4 Toutes les parties de la Route 106 situées dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 106 et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 106 sur une distance de 348 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 106 et du centre de la médiane de la Route 1; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 106 sur une distance de 273 mètres.

PARTIE II - Route 2

Route 2 - De la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland jusqu'à la frontière de la Nouvelle-Écosse

5 Toute la partie de la Route 2, à partir de la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland jusqu'à la frontière de la Nouvelle-Écosse, située dans les paroisses de Salisbury, de Moncton, de Dorchester et de Sackville, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 2 et de la limite séparant les comtés de Kings et de Westmorland; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 2 sur une distance approximative de 104,067 kilomètres jusqu'à la frontière entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 885

6 Toutes les parties de la Route 885 situées dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la partie servant à la circulation de la Route 885 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord-ouest le long de

2; thence in a northwesterly direction along the centre line of Route 885 for a distance of 310 metres, and

Beginning at a point on the travelled portion of Route 885 that is approximately 790 metres east of the intersection of the travelled portion of Route 885 and the centre of the median for Route 2; thence in an easterly direction along the centre line of Route 885 for a distance of 160 metres.

Route 112

7 All those portions of Route 112 located in Salisbury Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 112 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 112 for a distance of 180 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 112 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 112 for a distance of 185 metres.

Route 126 (Mountain Road – North)

8 All those portions of Route 126 located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 126 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 126 for a distance of approximately 255 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 126 and Ensley Drive.

Route 126 (Mountain Road – South)

8.1 All those portions of Route 126 located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway on the northeast side of Route 126 (Mountain Road) and a **level IV** controlled access highway on the southwest side of Route

la ligne centrale de la Route 885 sur une distance de 310 mètres, et

Partant d'un point sur la partie servant à la circulation de la Route 885, situé à une distance approximative de 790 mètres à l'est de l'intersection de la partie servant à la circulation de la Route 885 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 885 sur une distance de 160 mètres.

Route 112

7 Toutes les parties de la Route 112 situées dans la paroisse de Salisbury, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 112 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 112 sur une distance de 180 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 112 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 112 sur une distance de 185 mètres.

Route 126 (chemin Mountain – nord)

8 Toutes les parties de la Route 126 situées dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 126 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 126 sur une distance approximative de 255 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 126 et de la promenade Ensley.

Route 126 (chemin Mountain – sud)

8.1 Toutes les parties de la Route 126 situées dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** du côté nord-est de la Route 126 (chemin Mountain) et comme une route à accès limité de **niveau IV** du côté sud-ouest

126 (Mountain Road) and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 126 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 126 for a distance of 450 metres.

Gorge Road

9 All those portions of Gorge Road located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Gorge Road and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Gorge Road for a distance of 275 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Gorge Road and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Gorge Road for a distance of 175 metres.

Mapleton Road

10 All those portions of Mapleton Road located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Mapleton Road and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Mapleton Road for a distance of approximately 170 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Mapleton Road and Queensway Drive, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Mapleton Road and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Mapleton Road for a distance of approximately 185 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Mapleton Road and the property access road extending easterly.

de la Route 126 (chemin Mountain) et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 126 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 126 sur une distance de 450 mètres.

Chemin Gorge

9 Toutes les parties du chemin Gorge situées dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Gorge et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Gorge sur une distance de 275 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Gorge et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Gorge sur une distance de 175 mètres.

Chemin Mapleton

10 Toutes les parties du chemin Mapleton situées dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Mapleton et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Mapleton sur une distance approximative de 170 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Mapleton et de la promenade Queensway, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Mapleton et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Mapleton sur une distance approximative de 185 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Mapleton et du chemin d'accès se prolongeant vers l'est.

Route 115

11 All those portions of Route 115 located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 115 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 115 for a distance of 240 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 115 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 115 for a distance of 135 metres.

Harrisville Boulevard (Caledonia Industrial Estates)

12 All those portions of Harrisville Boulevard located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Harrisville Boulevard and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Harrisville Boulevard for a distance of 155 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Harrisville Boulevard and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Harrisville Boulevard for a distance of 215 metres.

Route 134

13 All those portions of Route 134 located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 134 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 134 for a distance of 150 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 134 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction

Route 115

11 Toutes les parties de la Route 115 situées dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 115 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 115 sur une distance de 240 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 115 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 115 sur une distance de 135 mètres.

Boulevard Harrisville (Parc industriel Caledonia)

12 Toutes les parties du boulevard Harrisville situées dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du boulevard Harrisville et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du boulevard Harrisville sur une distance de 155 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du boulevard Harrisville et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du boulevard Harrisville sur une distance de 215 mètres.

Route 134

13 Toutes les parties de la Route 134 situées dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance de 150 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction

along the centre line of Route 134 for a distance of approximately 165 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 134 and the property access road extending easterly.

Route 132

14 All those portions of Route 132 located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 132 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 132 for a distance of 420 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 132 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 132 for a distance of 345 metres.

Calhoun Road

15 All that portion of Calhoun Road located in Dorchester Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Calhoun Road and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Calhoun Road for a distance of 440 metres.

Old Shediac Road

16 All that portion of Old Shediac Road located in Dorchester Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre of the travelled portion of Old Shediac Road and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Old Shediac Road for a distance of approximately 335 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Old Shediac Road and the property access road extending westerly.

sud le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance approximative de 165 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 134 et du chemin d'accès se prolongeant vers l'est.

Route 132

14 Toutes les parties de la Route 132 situées dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 132 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 132 sur une distance de 420 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 132 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 132 sur une distance de 345 mètres.

Chemin Calhoun

15 Toute la partie du chemin Calhoun située dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Calhoun et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Calhoun sur une distance de 440 mètres.

Chemin Old Shediac

16 Toute la partie du chemin Old Shediac située dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Old Shediac et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Old Shediac sur une distance approximative de 335 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Old Shediac et du chemin d'accès se prolongeant vers l'ouest.

Renaissance Street

17 All those portions of Renaissance Street located in Dorchester Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Renaissance Street and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Renaissance Street for a distance of approximately 245 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Renaissance Street and the property access road extending easterly, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Renaissance Street and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Renaissance Street for a distance of 245 metres.

Pont Rouge Road

18 All that portion of Pont Rouge Road located in Dorchester Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Pont Rouge Road and the centre of the median for Route 2; thence in a westerly direction along the centre line of Pont Rouge Road for a distance of 185 metres.

Route 933

19 All that portion of Route 933 located in Dorchester Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 933 and the centre of the median for Route 2; thence in an easterly direction along the centre line of Route 933 for a distance of 150 metres.

Memramcook-Est Road

20 All that portion of Memramcook-Est Road located in Dorchester Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Rue Renaissance

17 Toutes les parties de la rue Renaissance situées dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la rue Renaissance et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la rue Renaissance sur une distance d'environ 245 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la rue Renaissance et du chemin d'accès se prolongeant vers l'est, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la rue Renaissance et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la rue Renaissance sur une distance de 245 mètres.

Chemin Pont Rouge

18 Toute la partie du chemin Pont Rouge située dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Pont Rouge et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Pont Rouge sur une distance de 185 mètres.

Route 933

19 Toute la partie de la Route 933 située dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 933 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 933 sur une distance de 150 mètres.

Chemin Memramcook-Est

20 Toute la partie du chemin Memramcook-Est située dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Memramcook-Est Road and Lac Road; thence in a northerly direction along the centre line of Memramcook-Est Road for a distance of 400 metres.

Lac Road

21 All that portion of Lac Road located in Dorchester Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Lac Road and Memramcook-Est Road; thence in a westerly direction along the centre line of Lac Road for a distance of 280 metres.

Walker Road

22 All those portions of Walker Road located in Sackville Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Walker Road and the centre of the median for Route 2; thence in an easterly direction along the centre line of Walker Road for a distance of 220 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Walker Road and the centre of the median for Route 2; thence in a westerly direction along the centre line of Walker Road for a distance of 250 metres.

Route 940

23 All those portions of Route 940 located in Sackville Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 940 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 940 for a distance of approximately 166 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 940 and the Tantramar Regional High School entrance, and

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Memramcook-Est et du chemin Lac; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Memramcook-Est sur une distance de 400 mètres.

Chemin Lac

21 Toute la partie du chemin Lac située dans la paroisse de Dorchester, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation des chemins Lac et Memramcook-Est; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Lac sur une distance de 280 mètres.

Chemin Walker

22 Toutes les parties du chemin Walker situées dans la paroisse de Sackville, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Walker et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Walker sur une distance de 220 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Walker et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Walker sur une distance de 250 mètres.

Route 940

23 Toutes les parties de la Route 940 situées dans la paroisse de Sackville, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 940 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 940 sur une distance approximative de 166 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 940 et de l'entrée de l'école secondaire régionale Tantramar, et

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 940 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 940 for a distance of approximately 185 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 940 and Mallard Drive.

Route 106

24 All those portions of Route 106 located in Sackville Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 106 and the centre of the median for Route 2; thence in a northerly direction along the centre line of Route 106 for a distance of approximately 186 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 106 and Cattail Ridge Road, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 106 and the centre of the median for Route 2; thence in a southerly direction along the centre line of Route 106 for a distance of 186 metres.

PART III - Route 11

Route 11 - Route 15 to Westmorland/Kent County Line

25 All that portion of Route 11 from Route 15 to the boundary between Westmorland County and Kent County located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 11 and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Route 11 for a distance of approximately 8.015 kilometres to the boundary between Westmorland County and Kent County, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 940 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 940 sur une distance approximative de 185 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 940 et de la promenade Mallard.

Route 106

24 Toutes les parties de la Route 106 situées dans la paroisse de Sackville, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 106 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 106 sur une distance approximative de 186 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 106 et du chemin Cattail Ridge, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 106 et du centre de la médiane de la Route 2; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 106 sur une distance de 186 mètres.

PARTIE III - Route 11

Route 11 - De la Route 15 jusqu'à la limite séparant les comtés de Westmorland et de Kent

25 Toute la partie de la Route 11, à partir de la Route 15 jusqu'à la limite séparant les comtés de Westmorland et de Kent, située dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 11 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 11 sur une distance approximative de 8,015 kilomètres jusqu'à la limite séparant les comtés de Westmorland et de Kent, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Route 134

26 All those portions of Route 134 located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 134 and the centre of the grade separation for Route 11; thence in a northerly direction along the centre line of Route 134 for a distance of approximately 570 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 134 and Grace Street, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 134 and the centre of the grade separation for Route 11; thence in a southerly direction along the centre line of Route 134 for a distance of approximately 314 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 134 and Service Road.

Viaduc Road

27 All those portions of Shediac Bridge Cross Road located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Viaduc Road and the centre of the grade separation for Route 11; thence in a westerly direction along the centre line of Viaduc Road for a distance of approximately 306 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Viaduc Road and Shediac River Road, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Viaduc Road and the centre of the grade separation for Route 11; thence in an easterly direction along the centre line of Viaduc Road for a distance of 130 metres.

Route 134

26 Toutes les parties de la Route 134 situées dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 11; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance approximative de 570 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 134 et de la rue Grace, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 134 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 11; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 134 sur une distance approximative de 314 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 134 et du chemin Service.

Chemin Viaduc

27 Toutes les parties du chemin transversal de Shediac Bridge situées dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Viaduc et du centre de la séparation de niveaux de la Route 11; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Viaduc sur une distance approximative de 306 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Viaduc et du chemin Shediac River, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Viaduc et du centre de la séparation de niveaux de la Route 11; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Viaduc sur une distance de 130 mètres.

PART IV - Route 15**Division A****Route 15 - Route 106 to Route 133**

28 All that portion of Route 15 from Route 106 to Route 133 located in Moncton Parish, Shediac Parish and Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 15 and Route 106; thence in an easterly direction along the centre line of Route 15 for a distance of approximately 57.205 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 15 and Route 133, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

St. George Boulevard

29 All those portions of St. George Boulevard located in Moncton, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of St. George Boulevard and the centre of the grade separation for the eastbound lanes of Route 15; thence in a westerly direction along the centre line of St. George Boulevard for a distance of 145 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of St. George Boulevard and the centre of the grade separation for the eastbound lanes of Route 15; thence in an easterly direction along the centre line of St. George Boulevard for a distance of 305 metres.

Route 128

30 All those portions of Route 128 located in Moncton, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 128 and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a westerly di-

PARTIE IV - Route 15**Division A****Route 15 - De la Route 106 jusqu'à la Route 133**

28 Toute la partie de la Route 15, à partir de la Route 106 jusqu'à la Route 133, située dans les paroisses de Moncton, de Shediac et de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 15 et de la Route 106; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 15 sur une distance approximative de 57,205 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 15 et de la Route 133, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Boulevard St. George

29 Toutes les parties du boulevard St. George situées à Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du boulevard St. George et du centre de la séparation de niveaux des voies de circulation en direction est de la Route 15; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du boulevard St. George sur une distance de 145 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du boulevard St. George et du centre de la séparation de niveaux des voies de circulation en direction est de la Route 15; de là, en direction est le long de la ligne centrale du boulevard St. George sur une distance de 305 mètres.

Route 128

30 Toutes les parties de la Route 128 situées à Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 128 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de

rection along the centre line of Route 128 for a distance of 385 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 128 and the centre of the grade separation for Route 15; thence in an easterly direction along the centre line of Route 128 for a distance of 285 metres.

Route 126

31 All those portions of Route 126 located in Moncton, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 126 and the centre of the grade separation for the eastbound lanes of Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Route 126 for a distance of 165 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 126 and the centre of the grade separation for the eastbound lanes of Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Route 126 for a distance of 135 metres.

Connaught Street

32 All that portion of Connaught Street located in Moncton, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Connaught Street and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a westerly direction along the centre line of Connaught Street for a distance of 150 metres.

Université Avenue

33 All those portions of Université Avenue located in Moncton, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Université Avenue and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a

là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 128 sur une distance de 385 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 128 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 128 sur une distance de 285 mètres.

Route 126

31 Toutes les parties de la Route 126 situées à Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 126 et du centre de la séparation de niveaux des voies de circulation en direction est de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 126 sur une distance de 165 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 126 et du centre de la séparation de niveaux des voies de circulation en direction est de la Route 15; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 126 sur une distance de 135 mètres.

Rue Connaught

32 Toute la partie de la rue Connaught située à Moncton, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la rue Connaught et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la rue Connaught sur une distance de 150 mètres.

Avenue Université

33 Toutes les parties de l'avenue Université situées à Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de l'avenue Université et du centre de la séparation de niveaux de la Route

northerly direction along the centre line of Université Avenue for a distance of 130 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Université Avenue and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Université Avenue for a distance of 120 metres.

Route 134 (Botsford Street)

34 All those portions of Route 134 (Botsford Street) located in Moncton, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 134 (Botsford Street) and Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Route 134 (Botsford Street) for a distance of approximately 120 metres to the point that is at the centre of the Halls Creek Bridge, and

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 134 (Botsford Street) and Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Route 134 (Botsford Street) for a distance of approximately 100 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 134 (Botsford Street) and King Street.

Lewisville Road

35 All those portions of Lewisville Road located in Moncton, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Lewisville Road and the centre of the grade separation for the eastbound lanes of Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Lewisville Road for a distance of 150 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Lewisville Road and the centre of the grade separation for the eastbound lanes of Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Lewisville Road for a distance of 120 metres.

15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de l'avenue Université sur une distance de 130 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de l'avenue Université et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de l'avenue Université sur une distance de 120 mètres.

Route 134 (rue Botsford)

34 Toutes les parties de la Route 134 (rue Botsford) situées à Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 134 (rue Botsford) et de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 134 (rue Botsford) sur une distance approximative de 120 mètres jusqu'au point situé au centre du pont Halls Creek, et

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 134 (rue Botsford) et de la Route 15; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 134 (rue Botsford) sur une distance approximative de 100 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 134 (rue Botsford) et de la rue King.

Chemin Lewisville

35 Toutes les parties du chemin Lewisville situées à Moncton, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Lewisville et du centre de la séparation de niveaux des voies de circulation en direction est de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Lewisville sur une distance de 150 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Lewisville et du centre de la séparation de niveaux des voies de circulation en direction est de la Route 15; de là, en

direction sud le long de la ligne centrale du chemin Lewisville sur une distance de 120 mètres.

Harrisville Boulevard and Dieppe Boulevard

36 All those portions of Harrisville Boulevard and Dieppe Boulevard located in the city of Moncton and the town of Dieppe, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Harrisville Boulevard and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Harrisville Boulevard for a distance of 170 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Harrisville Boulevard and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Harrisville Boulevard and Dieppe Boulevard for a distance of 170 metres.

Route 132 near Shediac

37 All that portion of Route 132 located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 132 and the centre of the grade separation for the eastbound lanes of Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Route 132 for a distance of 290 metres on the easterly side and 185 metres on the westerly side of Route 132.

Route 140

38 All that portion of Route 140 located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 140 and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Route 140 for a distance of 315 metres.

Boulevard Harrisville et boulevard Dieppe

36 Toutes les parties du boulevard Harrisville et du boulevard Dieppe situées dans la cité de Moncton et dans la ville de Dieppe, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du boulevard Harrisville et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du boulevard Harrisville sur une distance de 170 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du boulevard Harrisville et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du boulevard Harrisville et du boulevard Dieppe sur une distance de 170 mètres.

Route 132, près de Shediac

37 Toute la partie de la Route 132 située dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 132 et du centre de la séparation de niveaux des voies de circulation en direction est de la Route 15; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 132 sur une distance de 290 mètres du côté est et de 185 mètres du côté ouest de la Route 132.

Route 140

38 Toute la partie de la Route 140 située dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 140 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 140 sur une distance de 315 mètres.

Route 933

39 All those portions of Route 933 located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 933 and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Route 933 for a distance of 185 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 933 and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Route 933 for a distance of 195 metres.

Pointe-à-Nicet Road

40 All those portions of Pointe-à-Nicet Road located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Pointe-à-Nicet Road and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Pointe-à-Nicet Road for a distance of 168 metres, and

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Pointe-à-Nicet Road and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Pointe-à-Nicet Road for a distance of approximately 335 metres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Pointe-à-Nicet Road and the property access roads.

Route 950

41 All that portion of Route 950 located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 950 and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a northerly direction along the centre line of Route 950 for a dis-

Route 933

39 Toutes les parties de la Route 933 situées dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 933 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 933 sur une distance de 185 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 933 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 933 sur une distance de 195 mètres.

Chemin Pointe-à-Nicet

40 Toutes les parties du chemin Pointe-à-Nicet situées dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Pointe-à-Nicet et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale du chemin Pointe-à-Nicet sur une distance de 168 mètres, et

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation du chemin Pointe-à-Nicet et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction sud le long de la ligne centrale du chemin Pointe-à-Nicet sur une distance approximative de 335 mètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Pointe-à-Nicet et des chemins d'accès aux propriétés.

Route 950

41 Toute la partie de la Route 950 située dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale servant à la circulation de la Route 950 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route

tance of approximately 1.593 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 950 and Route 133.

Route 945 (Poucette Road)

42 All that portion of Route 945 located in Shediac Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 945 and the centre of the grade separation for Route 15; thence in a southerly direction along the centre line of Route 945 for a distance of 366 metres.

Division B

Route 15 - Route 133 to Mates Corner

43 All that portion of Route 15 from Route 133 to Route 955 located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 133 and Route 15; thence in an easterly direction along the centre line of Route 15 for a distance of approximately 12 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 15 and Route 955, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division C

Route 15 - Mates Corner to Port Elgin

44 All that portion of Route 15 from Route 955 to Route 16 located in Botsford Parish and Westmorland Parish, Westmorland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 15 and Route 955; thence in an easterly direction along the centre line of Route 15 for a distance of approximately 9.761 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 15 and Route 16, including all existing

950 sur une distance approximative de 1,593 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 950 et de la Route 133.

Route 945 (Chemin Poucette)

42 Toute la partie de la Route 945 située dans la paroisse de Shediac, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 945 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 15; de là, en direction sud le long de la ligne centrale de la Route 945 sur une distance de 366 mètres.

Division B

Route 15 - De la Route 133 à Mates Corner

43 Toute la partie de la Route 15, à partir de la Route 133 jusqu'à la Route 955, située dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 133 et de la Route 15; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 15 sur une distance approximative de 12 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 15 et de la Route 955, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division C

Route 15 - De Mates Corner à Port Elgin

44 Toute la partie de la Route 15, à partir de la Route 955 jusqu'à la Route 16, située dans les paroisses de Botsford et de Westmorland, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 15 et de la Route 955; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 15 sur une distance approximative de 9,761 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la

and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Old Lake Road

45 All that portion of Old Lake Road located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Old Lake Road and Route 15; thence in a westerly direction along the centre line of Old Lake Road for a distance of 196 metres.

Collins Lake Road

46 All that portion of Collins Lake Road located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Collins Lake Road and Route 15; thence in a westerly direction along the centre line of Collins Lake Road for a distance of 200 metres.

Davis Road

47 All that portion of Davis Road located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Davis Road and Route 15; thence in an easterly direction along the centre line of Davis Road for a distance of 200 metres.

Burnside Road

48 All that portion of Burnside Road located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Burnside Road and Route 15;

Route 15 et de la Route 16, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Chemin Old Lake

45 Toute la partie du chemin Old Lake située dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Old Lake et de la Route 15; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Old Lake sur une distance de 196 mètres.

Chemin Collins Lake

46 Toute la partie du chemin Collins Lake située dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Collins Lake et de la Route 15; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale du chemin Collins Lake sur une distance de 200 mètres.

Chemin Davis

47 Toute la partie du chemin Davis située dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Davis et de la Route 15; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Davis sur une distance de 200 mètres.

Chemin Burnside

48 Toute la partie du chemin Burnside située dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Burnside et de la Route 15; de là, en direction est le long de la li-

thence in an easterly direction along the centre line of Burnside Road for a distance of 200 metres.

PART V - Route 16

Division A

Route 16 - Aulac

49 All of the interchange ramp connecting the Aulac Road and Route 16 and all that portion of Route 16 from Aulac Road to Mount Whatley Road located in Westmorland Parish, Westmorland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of the interchange ramp, connecting the Aulac Road and Route 16, and of the Aulac Road; thence in an easterly direction along the centre line of the interchange ramp and Route 16 for a distance of approximately 1.613 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Mount Whatley Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division B

Route 16 - Aulac to Point de Bute

50 All that portion of Route 16 from Mount Whatley Road to Point de Bute Loop Road (east) located in Westmorland Parish, Westmorland County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Mount Whatley Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 16 for a distance of approximately 2.954 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Point de Bute Loop Road (east), including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

gne centrale du chemin Burnside sur une distance de 200 mètres.

PARTIE V - Route 16

Division A

Route 16 - Aulac

49 Toute la bretelle de l'échangeur reliant le chemin Aulac à la Route 16 et toute la partie de la Route 16 à partir du chemin Aulac jusqu'au chemin Mount Whatley, situées dans la paroisse de Westmorland, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la bretelle de l'échangeur reliant le chemin Aulac à la Route 16 et du chemin Aulac; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la bretelle de l'échangeur et de la Route 16 sur une distance approximative de 1,613 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Mount Whatley, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division B

Route 16 - De Aulac à Point de Bute

50 Toute la partie de la Route 16, à partir du chemin Mount Whatley jusqu'au chemin Point de Bute Loop (est), située dans la paroisse de Westmorland, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Mount Whatley; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 16 sur une distance approximative de 2,954 kilomètres jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Point de Bute Loop (est), y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division C

Route 16 - Point de Bute

51 All that portion of Route 16 from Point de Bute Loop Road (east) to Carter Cross Road located in Westmorland Parish, Westmorland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Point de Bute Loop Road (east); thence in an easterly direction along the centre line of Route 16 for a distance of approximately 1.601 kilometres to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Carter Cross Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division D

Route 16 - Point de Bute to Halls Hill

52 All that portion of Route 16 from Carter Cross Road to the point that is 0.2 kilometre east of Jolicure Road located in Westmorland Parish, Westmorland County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Carter Cross Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 16 for a distance of approximately 6.629 kilometres to the point that is 0.2 kilometre east of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Jolicure Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division C

Route 16 - Point de Bute

51 Toute la partie de la Route 16, à partir du chemin Point de Bute Loop (est) jusqu'au chemin Carter Cross, située dans la paroisse de Westmorland, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Point de Bute Loop (est); de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 16 sur une distance approximative de 1,601 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Carter Cross, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division D

Route 16 - De Point de Bute à Halls Hill

52 Toute la partie de la Route 16, à partir du chemin Carter Cross jusqu'au point situé à 0,2 kilomètre à l'est du chemin Jolicure, située dans la paroisse de Westmorland, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Carter Cross; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 16 sur une distance approximative de 6,629 kilomètres jusqu'au point situé à 0,2 kilomètre à l'est de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Jolicure, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division E**Route 16 - Halls Hill**

53 All that portion of Route 16 from the point that is 0.2 kilometre east of Jolicure Road to the point that is 1.7 kilometres east of Jolicure Road located in Westmorland Parish, Westmorland County, designated as a **level II** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 16 that is 0.2 kilometre east of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Jolicure Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 16 for a distance of approximately 1.5 kilometres to the point that is 1.7 kilometres east of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Jolicure Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division F**Route 16 - Halls Hill to Malden**

54 All that portion of Route 16 from the point that is 1.7 kilometres east of Jolicure Road to the point that is 1.45 kilometres east of Oulton Road located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level IV** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 16 that is 1.7 kilometres east of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Jolicure Road; thence in an easterly direction along the centre line of Route 16 for a distance of approximately 31.044 kilometres to the point that is 1.45 kilometres east of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Oulton Road, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

Division E**Route 16 - Halls Hill**

53 Toute la partie de la Route 16, à partir du point situé à 0,2 kilomètre à l'est du chemin Jolicure jusqu'au point situé à 1,7 kilomètre à l'est du chemin Jolicure, située dans la paroisse de Westmorland, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau II** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 16 situé à 0,2 kilomètre à l'est de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Jolicure; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 16 sur une distance approximative de 1,5 kilomètre jusqu'au point situé à 1,7 kilomètre à l'est de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Jolicure, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division F**Route 16 - De Halls Hill à Malden**

54 Toute la partie de la Route 16, à partir du point situé à 1,7 kilomètre à l'est du chemin Jolicure jusqu'au point situé à 1,45 kilomètre à l'est du chemin Oulton, située dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau IV** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 16 situé à 1,7 kilomètre à l'est de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Jolicure; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 16 sur une distance approximative de 31,044 kilomètres jusqu'au point situé à 1,45 kilomètre à l'est de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Oulton, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

Division G

Route 16 - Malden to Cape Jourimain

55 All that portion of Route 16 from the point that is 1.45 kilometres east of Oulton Road to the beginning of the Confederation Bridge to Prince Edward Island at Cape Jourimain located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the point on the centre line of the travelled portion of Route 16 that is 1.45 kilometres east of the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 16 and Oulton Road; thence in a northeasterly direction along the centre line of Route 16 for a distance of approximately 6.935 kilometres to the beginning of Confederation Bridge to Prince Edward Island at Cape Jourimain, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways and including the off ramp to the service area to the intersection of the centre line of the off ramp and the centre line of the service area access road that runs parallel to Route 16.

Immigrant Road

56 All that portion of Immigrant Road located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre lines of the travelled portions of Immigrant Road and Route 16; thence in an easterly direction along the centre line of Immigrant Road for a distance of 200 metres.

Route 955 - Bayfield

57 All those portions of Route 955 at Bayfield located in Botsford Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 955 and the centre of the grade separation for Route 16; thence in a westerly direction along the centre line of Route 955 for a distance of 185 metres, and

Division G

Route 16 - De Malden à Cape Jourimain

55 Toute la partie de la Route 16, à partir du point situé à 1,45 kilomètre à l'est du chemin Oulton jusqu'au pont de la Confédération allant à l'Île-du-Prince-Édouard, à Cape Jourimain, située dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 16 situé à 1,45 kilomètres à l'est de l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 16 et du chemin Oulton; de là, en direction nord-est le long de la ligne centrale de la Route 16 sur une distance approximative de 6,935 kilomètres jusqu'au pont de la Confédération allant à l'Île-du-Prince-Édouard, à Cape Jourimain, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées et y compris la bretelle de sortie vers le secteur de service jusqu'à l'intersection des lignes centrales de la bretelle de sortie et du chemin d'accès au secteur de service qui est parallèle à la Route 16.

Chemin Immigrant

56 Toute la partie du chemin Immigrant située dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation du chemin Immigrant et de la Route 16; de là, en direction est le long de la ligne centrale du chemin Immigrant sur une distance de 200 mètres.

Route 955 - Bayfield

57 Toutes les parties de la Route 955 à Bayfield situées dans la paroisse de Botsford, comté de Westmorland, désignées comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitées comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 955 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 16; de là, en direction ouest le long de la ligne centrale de la Route 955 sur une distance de 185 mètres, et

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 955 and the centre of the grade separation for Route 16; thence in an easterly direction along the centre line of Route 955 for a distance of 185 metres.

PART VI - Route 114

Route 114 - Moncton

58 All that portion of Route 114 from the boundary between Albert County and Westmorland County to Route 106 located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level I** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 114 and the boundary between Albert County and Westmorland County; thence in a northerly direction along the centre line of Route 114 for a distance of approximately 0.57 kilometre to the intersection of the centre lines of the travelled portions of Route 114 and Route 106, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

PART VII - Route 128

Route 128 - Berry Mills Road

59 All that portion of Route 128 from Homestead Road to Route 15 located in Moncton Parish, Westmorland County, designated as a **level III** controlled access highway and being more particularly bounded and described as follows:

Beginning at the intersection of the centre line of the travelled portion of Route 128 and the centre of the grade separation for Homestead Road and Route 128; thence in an easterly direction along the centre line of Route 128 for a distance of approximately 7.984 kilometres to the centre of the grade separation for Route 15, including all existing and future interchange or at grade intersection ramps and on and off lanes including tapers on all connecting highways.

96-99; 97-100; 98-56; 2000-55; 2001-93; 2002-72; 2020-44

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 955 et du centre de la séparation de niveaux de la Route 16; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 955 sur une distance de 185 mètres.

PARTIE VI - Route 114

Route 114 - Moncton

58 Toute la partie de la Route 114, à partir de la limite séparant les comtés d'Albert et de Westmorland jusqu'à la Route 106, située dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau I** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point sur la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 114 et de la limite séparant les comtés d'Albert et de Westmorland; de là, en direction nord le long de la ligne centrale de la Route 114 sur une distance approximative de 0,57 kilomètre jusqu'à l'intersection des lignes centrales des parties servant à la circulation de la Route 114 et de la Route 106, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

PARTIE VII - Route 128

Route 128 - Chemin Berry Mills

59 Toute la partie de la Route 128, à partir du chemin Homestead jusqu'à la Route 15, située dans la paroisse de Moncton, comté de Westmorland, désignée comme une route à accès limité de **niveau III** et plus précisément délimitée comme suit :

Partant du point d'intersection de la ligne centrale de la partie servant à la circulation de la Route 128 et du centre de la séparation de niveaux du chemin Homestead et de la Route 128; de là, en direction est le long de la ligne centrale de la Route 128 sur une distance approximative de 7,984 kilomètres jusqu'au centre de la séparation de niveaux de la Route 15, y compris tous les échangeurs, existants et futurs, ou les bretelles de raccordement à niveau, et les voies d'accès et de sortie, y compris les sections en biseau, de toutes les routes qui lui sont reliées.

96-99; 97-100; 98-56; 2000-55; 2001-93; 2002-72; 2020-44

N.B. This Regulation is consolidated to July 16, 2020.

N.B. Le présent règlement est refondu au 16 juillet 2020.

QUEEN'S PRINTER FOR NEW BRUNSWICK © IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

All rights reserved/Tous droits réservés